

# Double nationalité : Darmanin et Djebbari ne peuvent rester ministres !



*Jean-Baptiste Djebbari et Gerald Darmanin se sont rendus sur place dans la nuit. © Crédit photo : OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP*

Sur plusieurs sites algériens ou assimilés, dont OBSERVALGERIE du 27 juin 2020, est indiqué le choix opéré par un certain Samir CHAABNA en faveur de la nationalité française au détriment de fonctions ministérielles algériennes.

Récapitulons brièvement : À l'occasion du remaniement ministériel en Algérie du 23 juin 2020, le député à l'Assemblée populaire nationale, monsieur Samir CHAABNA, a été nommé ministre délégué, chargé de la communauté nationale à l'étranger. Par la suite, monsieur CHAABNA, détenteur également de la nationalité française, ce qui n'avait initialement pas été pris en compte, a été sommé de renoncer à

notre nationalité, pour conserver ce portefeuille ministériel algérien.

Devant son refus de renoncer à la nationalité française, le Président algérien TEBBOUNE a judicieusement annulé la nomination du sieur CHAABNA en tant ministre délégué.

Côté médias français, à ma connaissance, seule la courageuse responsable de Résistance Républicaine, Christine TASIN, a salué la pertinente décision du Pr. TEBBOUNE, le 26 juin 2020 : « pas de ministres avec la double nationalité en Algérie ! Macron prends-en de la graine ! ».

Voyons aujourd'hui la situation, côté France !

Il est patent que depuis d'assez nombreuses années ont été nommés, de façon passablement laxiste -c'est un euphémisme – plusieurs ministres ou ministresses possédant la double nationalité (voire la triple nationalité). Dans l'ordre (liste non exhaustive) : mesdames Rachida DATI, Nadjat BELKACEM, Myriam EL KOMRI. Ces (pour le moins) fâcheux précédents ne devraient en aucun cas faire jurisprudence et encore moins valoir justification pour une amplification d'un très dangereux abandon de la souveraineté française dans des domaines où celle-ci devrait s'exercer avec la plus nécessaire vigilance.

Il est incontestable que cohabitent dans le dernier gouvernement de Jean CASTEX, deux ministres de nationalité algérienne ; l'un a un poste relativement mineur, l'autre à un rang de ministre d'État : Jean-Baptiste DJEBBARI et Gérald, Moussa DARMANIN.

DJEBBARI et DARMANIN, descendants d'individus (1) originaires d'Outre-Méditerranée (nonobstant leur comportement glorieux) sont du point de vue du droit algérien uniquement algériens ! Ils le sont d'autant plus qu'à ma connaissance, les ascendants, grands-parents et parents, n'ont pas renoncé à la nationalité algérienne, par décret publié au JO algérien.

Laissons de côté pour aujourd'hui le sieur DJEBBARI, nommé à un poste de moindre importance et attaquons-nous à un « seigneur » nettement plus imposant, Gérald, Moussa DARMANIN

qui est citoyen algérien, aux termes de la loi algérienne et qui a été nommé récemment ministre de l'Intérieur et des Cultes ! C'est un poste « régalien » – qualificatif très prisé actuellement – car il gère l'entrée et le séjour des étrangers ; le ministre de l'Intérieur ayant, par ailleurs, un rôle prééminent quant à l'accès éventuel (largement utilisé) tous les ans à la nationalité française de très nombreux étrangers dont une proportion déterminante d'origine algérienne !

Ministre de l'Intérieur et... des Cultes : c'est-à-dire de surcroît qu'il a la main quant à la place de l'islam dans la société française.

Donc, nous avons au gouvernement français un ministre de tout premier rang, qui jusqu'à preuve du contraire se trouve être de nationalité algérienne, et cela quand bien même il est allégué que le grand-père du sémillant Gérard, l'adjudant-chef Moussa OUKID, du treizième régiment des tirailleurs algériens, a eu un comportement héroïque en défendant notre pays.

En considération du droit algérien, Moussa OUKID et tous ses descendants sont des citoyens algériens ! Je peux d'autant mieux en témoigner qu'il m'a été donnée la possibilité de réfléchir à la question « harkis et nationalité » lors du très long entretien que j'ai pu avoir avec un spécialiste algérien du droit algérien, un ténor du barreau d'Alger, maître Mokrane AIT LARBI, à Paris, le 02 mai 2010, au Grand Hôtel français. Ce dernier m'a asséné avec une totale assurance que « les fils de harkis sont algériens » !

J'avais alors plaidé la cause des jeunes lycéens algériens ayant hissé le drapeau français au lycée OKBA de BAB-EL-OUED ; en vain, notre éminent homme de loi s'étant dérobé, après m'avoir écouté et avoir beaucoup insisté sur la nationalité algérienne des fils de harkis.

Il est fait état de mon entrevue avec maître AIT LARBI à d'assez nombreuses reprises sur les sites RIPOSTE LAÏQUE, POPODORAN, ALGÉRIE PATRIOTIQUE, voire GABON INFOS PLUS. Peu de médias français, hormis le quotidien PRÉSENT, de personnalités françaises politiques ou non (mes anciens professeurs,

messieurs NANCY et STRAUSS, l'avocate député PAU-LANGEVIN) ont daigné prêter attention à mes très vives préoccupations.

Pas de réaction non plus du côté des Républicains (DARMANIN compris).

Je ne puis alors qu'exprimer quelque circonspection quant à la sincérité de certaines envolées patriotiques et lyriques d'une certaine Droite, LR ou non.

I. En février 2017, en pleine campagne présidentielle, Gérard DARMANIN avait violemment attaqué (2) Emmanuel MACRON, suite à sa déclaration à la presse algérienne : « la colonisation est un crime contre l'humanité ».

Sur les réseaux sociaux, celui qui est alors maire de Tourcoing écrit : « Honte à Emmanuel Macron qui insulte la France à l'étranger ».

Mieux encore, il dénonce : « des crachats inacceptables d'Emmanuel Macron sur la tombe des Français tirailleurs, supplétifs, harkis morts pour une France qu'ils aimaient ».

Par la suite, DARMANIN supprimera ces deux messages en se rapprochant de MACRON.

II. Toujours selon Ahmed OUL, OBSERVALGÉRIE du 11 juillet 2020, en 2016 DARMANIN avait consigné son projet sur le culte musulman en France, dans un document intitulé : « Plaidoyer pour l'islam français. Contribution pour la laïcité ».

Il avait dédié 65 pages à son grand-père : « l'adjudant-chef Moussa OUKAKID, treizième régiment des tirailleurs algériens, héros français ».

OBSERVALGÉRIE mais aussi VALEURS ACTUELLES, soulignent que Gérard, Moussa DARMANIN fait l'objet de vives attaques, à titre de petit-fils de « traître ». Les harkis, est-il spécifié, « sont des supplétifs algériens embrigadés par des Français pour tuer des Algériens épris de liberté ». Les agresseurs seraient notamment des Français d'origine algérienne.

Par rapport à ces attaques, la position de Gérard, Moussa n'apparaît pas des plus claires (comme elle ne l'est pas du tout vis-à-vis de l'accusation faite à la France d'avoir commis en Algérie un crime contre l'Humanité).

Français ou Algérien ?

Petit-fils d'immigré ou petit-fils de tirailleur harki ?

Pour s'en sortir, il revient à DARMANIN :

De renoncer à sa nationalité algérienne avec mention au JO algérien de sa renonciation ;

De faire condamner sévèrement ceux qui insultent son grand-père et tous les harkis en entretenant la haine de notre pays et même en l'attisant.

(1) Je dis cela sans connotation péjorative bien sûr !

(2) Ai-je besoin de souligner qu'il avait alors mon entière approbation !

Colmar, le 21 juillet 2020

Jean-Michel WEISSGERBER, défenseur historique de la communauté harkis depuis un demi-siècle. Initiateur de l'existence à Colmar de la place du Sergent-chef KOUIDER GUERROUDJ et de tous les harkis.